

66 jours pour « sauver » une justice « en péril »

POLITIQUE Une mobilisation à partir de mercredi : audiences suspendues, manifs...

- ▶ Les professionnels de la justice veulent imposer leurs propositions à l'agenda des élections.
- ▶ Ils veulent s'inspirer du mouvement pour l'écologie.
- ▶ « Il ne s'agit pas que d'une question de moyens financiers », disent-ils.

Les mots sont forts : « Abandon », « péril »... Ils sont choisis : « L'Etat de droit est en feu », « il est sauté »... Une bonne partie du personnel de la justice participera, dès mercredi, à l'opération « 66 jours pour sauver la justice ». Et pour cause – vous pouvez compter – ce mercredi, 66 levers de soleil nous sépareront du triple scrutin du 26 mai (fédéral, régional et européen).

Ce 20 mars, l'appel est lancé pour suspendre les audiences à 11 h 30. Différents rassemblements ou actions symboliques seront organisés devant les palais de justice du pays. Le détail des opérations est expliqué sur le site internet du mouvement (www.66jours.be).

« Cela fait déjà quatre ans qu'on a fait de ce 20 mars la "Journée de la justice". Depuis quatre années nous constatons le même abandon, il met notre institution et les justiciables dans une situation périlleuse, impossible », s'alarme Vincent Macq, procureur du Roi de Namur et président de l'Union professionnelle de la magistrature (UPM). Mais cette fois-ci, le fond de l'air (politique) est différent. On résume : il ne s'agit pas de secouer un gouvernement fédéral en place ; il s'agirait de mobiliser pour la prochaine législature.

« Bien commun »

« On est au pied du mur, insiste Vincent Macq. Il y a péril en la demeure. La situation de la justice mobilise des enjeux démocratiques essentiels. On s'adresse surtout aux prochains responsables politiques. On veut imposer... – le Namurois se reprend... on va imposer ce débat dans la



campagne électorale. »

Manuela Cadelli, de l'Association syndicale des magistrats, prolonge l'appel : « On invite tous les citoyens à nous rejoindre dans les différents rassemblements qui seront organisés. Le citoyen s'approprie en ce moment la question climatique, on souhaiterait qu'il s'empare de la même façon de la question de la justice. Comme le climat, la justice est notre bien commun. »

Notre « bien commun » ? Les organisateurs ne représentent pas toute la justice, mais ils brassent large. Des magistrats aux avocats. Des francophones aux néerlandophones. Et un soupçon de société civile (la Ligue des droits humains, notamment). Ils argumentent : il

manque 273 magistrats, 1.082 employés aux greffes et parquets, disent-ils. On convoque Hannah Arendt : « La justice, c'est le droit d'avoir des droits. » Le slogan du mouvement est explicite, « L'Etat de droit, j'y crois ».

Les associations ont concocté six revendications (lire par ailleurs), qu'elles espèrent bien imposer aux partis politiques engagés dans la campagne.

Un « cadre » rempli à 83 %

La plupart de ces revendications portent sur les moyens. Comme le fameux « respect des cadres », c'est-à-dire le quota de personnel (magistrats, greffiers, personnel encadrant) prévu par la loi dans chaque juridiction. Actuellement, ce cadre serait

Le refinancement espéré doit concerner les bâtiments « délabrés », l'informatique « moyenâgeuse », le personnel « en sous-effectif ». Mais il n'est pas l'alpha et l'omega des revendications. © PHOTO NEWS.

rempli à 83 %, selon Jean-Pierre Buyle, président d'Avocats.be. Et cela a des conséquences. « Pour tous. Il faut attendre quatre ou cinq ans une décision à la cour d'appel de Bruxelles », illustre-t-il. « Un juge des affaires familiales qui doit recevoir et écouter 25 couples dans la journée, c'est impossible », s'indigne Vincent Macq.

« Il est plus difficile voire impossible pour tous les justiciables d'accéder à la justice », dénoncent de concert le bâtonnier Buyle et la Ligue des droits humains. On pointe la TVA sur les honoraires des avocats ou les frais d'appel en hausse.

Le mouvement se veut « tout sauf corporatiste », « constructif » et « rassembleur », énonce Fabrizio Antioco (Conseil consultatif de la magistrature). « Rassembleur » ? Voire... Mais

le message commence en tout cas à percoler dans les partis. Ces derniers jours, le CD&V et le CDH ont proposé un refinancement de la justice à hauteur de 500 millions d'euros. Y compris pour certains palais de justice qui tombent en ruines. D'autres partis vont-ils suivre ?

Les acteurs de « 66 jours pour sauver la justice » n'en font pas qu'une question de gros sous. « L'indépendance de notre pouvoir constitué, c'est l'absence de pressions. Et le sous-financement est une forme de pression, concède Manuela Cadelli. Mais il faut surtout, au-delà des moyens, retrouver le respect entre institutions. »

Transmis, entre autres, à Theo Francken (N-VA), l'ex-secrétaire d'Etat accusé d'attaques envers la magistrature. ■

LOUIS COLART

DOLÉANCES

Les six revendications

1 « Une justice accessible à tous », ce qui implique la levée des barrages financiers, géographiques et procéduriers.

2 « Le respect des cadres » (magistrats, greffiers, personnel) dans toutes les juridictions et tous les parquets.

3 « Une autonomie de gestion du pouvoir judiciaire », qui garantit son indépendance.

4 « Des bâtiments judiciaires en bon état », fonctionnels et dignes pour tous, justiciable et personnel.

5 « Un système informatique performant et intégré », qui permet une communication entre les différents acteurs de la justice, financé par l'Etat dans un cadre législatif clair.

6 « Un service public conforme aux exigences de l'Etat de droit », qui ne répond pas à la seule logique du chiffre mais respecte les droits fondamentaux et vise la qualité.

L.CO. ET MA.D.